

DECISION N° 00523/24 /D/MINHDU DU 26 DEC 2024 PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHES PASSES APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°00118/AONR/MINHDU/CIPM/2024 DU 19 NOVEMBRE 2024 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VOIRIES REVETUES DANS CERTAINES VILLES DU CAMEROUN EN DEUX (02) LOTS DANS LES VILLES DE YAOUNDE, OKOLA, OBALA (lot 1) ET SANGMELIMA (lot 2) EN PROCEDURE D'URGENCE.

FINANCEMENT : FONDS ROUTIER – EXERCICES 2024 ET SUIVANTS.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu la constitution ;
Vu la loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
Vu L'ordonnance 2024/001 du 20 juin 2024 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;
Vu la circulaire n° 00000026/C/MINFI du 29/12/2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publics pour l'Exercice 2024 ;
Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
Vu Le Dossier d'Appel d'Offres National Restreint N°00118/AONR/MINHDU/CIPM/2024 du 19 novembre 2024 pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien des voiries revêtues dans certaines villes du Cameroun en deux (02) lots dans les villes de Yaoundé, Okola, Obala (lot 1) et Sangmélina (lot2) en procédure d'urgence ;
Vu Le Procès-Verbal de la séance N°97 du 24 décembre 2024 de la CIPM/MINHDU.

DECIDE :

Article 1^{er} – Les soumissionnaires ci-après cités sont retenus comme adjudicataires des marchés relatifs au Dossier d'Appel d'Offres National Restreint suscité :

N° Lot	DAO	Soumissionnaire	Montants TTC (en F CFA)	Délais d'exécution
1 Yaoundé, Okola, Obala	Dossier d'Appel d'Offres National Restreint N°00118/AONR/MINHDU/CIPM/2024 du 19 novembre 2024 pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien des voiries revêtues dans certaines villes du Cameroun en deux (02) lots dans les villes de Yaoundé, Okola, Obala (lot 1) et Sangmélina (lot2).	GRUPEMENT DIDON CONSEILS / INNOV ENGINEERING GROUP BP: 30 011 Yaoundé Tél. : 677 010 608 / 656 686 390	TF = 48 905 856 TC = 88 470 144 T = 137 376 000	TF = 05 mois TF = 05 mois T = 10 mois
2 Sangmélina		DCE BP: 17 021 Yaoundé Tél. : 677.621 422 / 694 503 456	19 900 510	cinq (05) mois

Article 2. – La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CIPM/MINHDU



LE MINISTRE

Yaoundé, le 26 DEC 2024

Ketcha Célestine